

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Jean Macé
Ecole élémentaire Jean Macé
Troyes (Aube - 10)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0100818K_RNPP

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Jean Macé
Ecole élémentaire Jean Macé
Troyes (Aube 10)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0100818K_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Laure HITON	Ingénieur de projet
Vérificateur	Catherine MONTÉBRAN	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement, résultats de la visite

L'école élémentaire Jean Macé est localisée au 19 place Jean Macé à Troyes dans le département de l'Aube. L'école élémentaire accueille 151 enfants âgés de 6 à 11 ans. Cette école fait partie du groupe scolaire Jean Macé comprenant également une école maternelle qui fait l'objet d'un diagnostic spécifique (0100571S_RNPP).

L'école élémentaire comprend sur une surface de 6 865 m² :

- deux bâtiments de plain-pied accueillant chacun une salle de classe ;
- un bâtiment, sans étage avec un sous-sol partiel accueillant des salles de classe, et des locaux utilisés comme réserve.
- un bâtiment, construit sur un sous-sol total, accueillant des salles de classe ainsi que le réfectoire ;
- Deux autres bâtiments avec sous-sol, construits sur 3 étages, sont utilisés comme logements de fonction.
- un gymnase partagé avec l'école maternelle ;
- Des espaces extérieurs :
 - o deux cours de récréation avec deux préaux ;
 - o un terrain de sport à proximité du gymnase ;
 - o deux jardins privés, réservés aux deux logements de fonction.

Au cours de la visite, il a été constaté qu'il n'y avait pas de jardin pédagogique et que les bâtiments étaient en bon état (pas de fissures observées sur les dalles, murs et plafonds). Les sous-sols sont ventilés naturellement via des grilles d'aération. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été relevé lors de la visite.

Résultats des études historiques et documentaires

L'école élémentaire est visée par un diagnostic des sols de la démarche nationale « Etablissements sensibles » du fait de sa contiguïté supposée avec une activité de bonneterie inventoriée dans la base de données BASIAS (n°CHA1005172).

L'étude historique a montré que ce site BASIAS était en réalité localisé à 30 m à l'ouest des lieux fréquemment occupés par les enfants de l'école élémentaire.

Cette étude a également mis en évidence la présence de deux autres sites BASIAS à proximité de l'établissement : une ancienne activité de broderie mécanique (BASIAS n°CHA1005010), à 10 m au sud de l'établissement, et une ancienne chocolaterie (BASIAS n°CHA1005009) à 40 m au nord de l'établissement.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique local indique que la première nappe d'eau souterraine se trouve à faible profondeur (moins de 5 m). L'écoulement naturel de la nappe est orienté du sud vers le nord.

L'école élémentaire est donc positionnée en aval hydraulique de l'ancienne usine de broderie mécanique (BASIAS n°CHA1005010), en latéral hydraulique de la bonneterie (BASIAS n°CHA1005172) et en amont hydraulique de la chocolaterie (BASIAS n°CHA1005009).

Influence potentielle des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école élémentaire, avec logements de fonction et sans jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition sont à considérer :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

Certains des composés utilisés ou stockés par les anciennes activités recensées à proximité sont volatiles. La proximité de ces activités ne permet pas de conclure à l'absence d'influence de ces activités sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments de l'établissement via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou dans les eaux souterraines. Ce scénario est donc retenu.

- l'ingestion d'eau du robinet :

Les réseaux d'eau potable ne traversent pas l'emprise d'anciens bâtiments industriels, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est donc pas retenue.

- l'ingestion de sols par les enfants des logements de fonction :

L'établissement n'est pas superposé à d'anciennes activités industrielles. De plus, aucune activité susceptible d'émettre des poussières n'a été recensée à proximité de l'école. Par conséquent, le scénario d'exposition par ingestion de sols pour les enfants des logements de fonction n'est pas retenu.

Ainsi, il existe des potentialités d'exposition des populations les plus sensibles fréquentant l'établissement. **Nous recommandons donc que cet établissement fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.**

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 1
Ecole élémentaire Jean Macé - Région Champagne-Ardenne, Département de l'Aube, Troyes (10000)
Note de Première Phase (NPP) N° 0100818K_RNPP

Ces investigations de phase 2 porteront sur l'air du sol sous la dalle de certains bâtiments et l'air du sous-sol de certains bâtiments.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».